

Édito

Comportements-barrière, c'est quoi ?

L'apparition de la pandémie du Covid-19 a fait modifier de fond en comble les attitudes des uns et des autres. La peur du virus a pris le dessus sur toute autre considération dans notre vie de tous les jours. Même si, à bien des égards, beaucoup pensent, à tort d'ailleurs, pouvoir s'en passer. Mieux vaut prévenir que guérir. Les réfractaires à ces recommandations sont bien nombreux parmi nous. A Kinshasa l'autorité urbaine a rendu obligatoire la protection buccale et nasale, à travers le port de masques (même les gants) plus facultatif mais obligatoire. Plusieurs rechignent encore à s'en accommoder. C'est bien pour la prévention que pour autre chose. Nos comportements propres influent en général sur ceux des autres, donc de notre santé dépend également celle des autres. D'où la distanciation sociale (une des règles édictées) doit être intégrée dans nos attitudes de tout ce temps.

Un pan entier de la population kinoise fait fi de ces nouveaux comportements et l'ignorance y participe activement. Mais c'est quoi ces gestes-barrières ?

Il s'agit bien évidemment d'un ensemble des règles élémentaires aussi simples que tousser ou éternuer. Lesquels devraient désormais se faire dans le creux du coude plié en cette période cruciale de con-

(suite en page 9)

E-Journal KINSHASA

Hebdomadaire d'informations générales, des programmes TV, Radio et Publicité
6ème année - Série B - n°0029 du samedi 25 avril 2020

Fondateur : EALE IKABE - Directeur de la publication : BONA MASANU
Tel. et whatsapp: +243840748000 - e-mail: ealeikabe@yahoo.fr - Facebook: EJournal Kinshasa -
youtube : télétempslibre@gmail.com (disponible fin janvier 2020) - www.e-journal.info

Opération mains propres

Le procureur Kisula, l'homme qui fait trembler la classe politique

(Lire en page 7)



Coronavirus

Un portique «safe gate» made in RDC pour contrôler et désinfecter vêtements et chaussures sur les places publiques (P. 17)

Des shegués aux wewas en passant par les kulunas : un cocktail explosif ! (P. 12)

Karibu Vatriétés, 48 ans
de chronique
musicale (P. 15)



Dans le rétroviseur (P. 14)

Jackie Betoko, 52 ans
de télévision

Madagascar au coeur de l'actualité
grâce aux recherches du
Dr Jérôme Munyangi (P. 8)

Une date, un événement (24 avril)
Le maréchal Mobutu annonce
la fin du parti unique (P. 19)

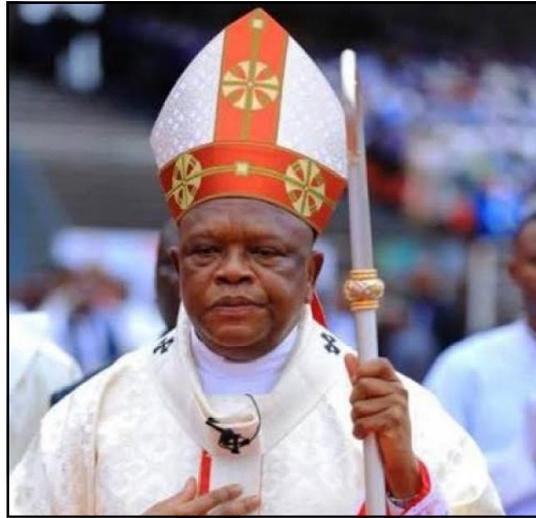
MBOTÉ SOURIEZ

Disponible sur www.mbote-souriez.com Téléchargement gratuit

Le cardinal Fridolin Ambongo nommé à la tête du Fonds national de solidarité contre le Coronavirus

Le président Félix Tshisekedi a nommé mercredi dernier les membres du comité de gestion du Fonds national de solidarité contre le Coronavirus (FNSCC). Ce comité est piloté par le cardinal Fridolin Ambongo, archevêque de Kinshasa. Il est secondé par le représentant légal de l'Eglise du Christ au Congo (ECC), le révérend André Bokundoa.

Le représentant de la Communauté islamique au Congo siègera comme mem-



Muyembe, membre

-

Cheick Abdallah Mangala, membre

-

Révérend pasteur Sony Kafuta, membre

-

Révérend Delphin Ebele Katalay, membre

-

Liliane Bakeyela, membre

-Marie Madeline Kalala

Ngoy, membre

-Roger Kamba, membre

-

-Patrick Ngulu, membre

-

-Patient Bashombe, membre

-

-Yvon Tshizumbu, membre

Le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, a créé le Fonds national de solidarité pour la lutte contre le Covid-19

(FNSCC). Cette structure a pour mission de rechercher et collecter les moyens financiers qui aideront à soutenir les malades et le personnel soignant.

Selon cette ordonnance, le FNSCC va fonctionner durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire décrétée par Félix Tshisekedi. L'Etat, les entreprises publiques ou privées et les bailleurs de fonds vont alimenter le Fonds.

Le FNSCC est créé pour financer les fournitures essentielles comme les équipements de protections individuelles à la population et aux agents de santé qui sont en première ligne sur l'étendue du territoire national.

Il va aussi soutenir financièrement le Comité multisectoriel de riposte au Covid-19 en lui donnant les moyens de suivre et détecter la maladie et en renforçant les capacités du laboratoire par la formation et la fourniture des matériels adéquats.

Radio Okapi

E-Journal KINSHASA

Bihebdomadaire en ligne

Autorisation de paraître
04/MIP/0029/95
Dépôt légal
09629571

Fondateur
Jean-Pierre EALE Ikabe
Société éditrice
ATL SARL
Directeur de publication
Bona MASANU Mukoko
Secrétaire de rédaction
Herman Bangi
Correspondants
Mike Malanda
Dieudonné Yangumba (Rtnc)
Patrick Eale
Paris

Henri Mukoko
Jean-Claude Mass Monbong
Schengen
Alain Schwartz
Allemagne
Boose Dary
Infographiste
Abedi Salumu
Collaboration
Lino Debrazeau
Accord partenariat
Top Congo
Congoweb
AfricaNews
CMCT

Relations publiques
Roger Nsita
Adresse : Croisement av. ex-
24 Novembre / Mbomu -
immeuble Kin Béton
Email : agencetempslibre@gmail.com
Site : www.e-journal.info
Facebook : E-Journal
Kinshasa
Whatsapp : +243812266592

bre aux côtés d'autres personnalités issues du monde scientifique et associatif.

Ce comité composé de 12 personnalités va gérer ce fonds.

L'équipe se présente de la manière suivante :

-Cardinal Fridolin Ambongo Besugu, coordonnateur

-Révérend André Bokundoa, coordonnateur adjoint

-Pr Jean-Jacques

Prorogation de l'état d'urgence

L'Assemblée nationale donne son visa

Réunie en session extraordinaire, l'Assemblée nationale vient d'adopter la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence décrété le 24 mars par le chef de l'Etat pour lutter contre la propagation de la pandémie de coronavirus en République démocratique du Congo.

Sur 67 députés qui ont pris part à la plénière exceptionnelle de ce jeudi, 64 ont voté pour, 1 contre et 2 abstentions.

Cette loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence a été transmise au Sé-



nat pour seconde lecture.

Selon les sources proches du parlement, le Sénat se réunit en urgence pour donner son quitus de cette loi pour sa promulgation ce jeudi, au plus tard à 23 heures 59.

Rappelons que sur la demande du président de la République, les deux Chambres du parlement se sont réunies jeudi pour statuer sur la prorogation de l'état d'urgence.

Eric Wemba

Zacharie Badiengila alias Ne Muanda Nsemi arrêté vendredi

Après l'échec des négociations entamées pour que Ne Mwanda Nsemi se rende avec ses adeptes de Bundu Dia Kongo (BDK), l'assaut a été lancé contre lui et ses hommes le vendredi après avoir séquestré le président du CNSA, Olengankoy et le gouverneur de la province du Kongo Central, Atou Matubuana.

Des tirs ont été entendus sur les hauteurs de Ma campagne : des éléments de la police provinciale de Kinshasa sous le commandement du général Sylvano Kasongo, le commissaire provincial de la police ont sonné la charge.

Certains de ses fidèles s'étaient déjà rendus après des coups des gaz lacrymogènes et d'autres tirs. On signale plusieurs blessés et morts tant du côté de la police que de BDM. Le bilan



exact n'est pas encore connu.

Ces dernières semaines, il a demandé de percevoir des indemnités en tant que député ou encore la réhabilitation de ses biens qui ont été détruits pendant les différents heurts entre ses hommes et les policiers.

Accusé notamment d'atteinte à la sûreté de l'État, Ne Muanda Nsemi s'était évadé de la prison de Makala, le 17 mai 2017. Plusieurs fois donné pour mort, il s'était finalement présenté le 6 mai 2019 dernier au siège du Conseil national de suivi de l'accord du 31 décembre (CNSA) aux côtés du président de cet organe, Joseph Olengankoy.

Ramené en prison puis libéré provisoirement, cet ancien député, s'est autoproclamé président le 4 janvier 2020.

Herman BANGI BAYO

Dans le collimateur

Ne Muanda Nsemi entre perte de raison et perte de la raison !

Les dernières sorties depuis le 28 mars 2020, Zacharie Badiengila – connu sous le pseudonyme « Ne Muanda Nsemi » – les justifie par une revendication claire : le versement de ses émoluments pendant qu'il était d'abord en prison, ensuite en cavale, cela au cours de la législature 2011-2016 prolongée jusqu'en 2019.

Pour rappel, l'alinéa 2 de l'article 103 de la Constitution dispose : « Le mandat de député national commence à la va-

lidanation des pouvoirs par l'Assemblée nationale et expire à l'installation de la nouvelle Assemblée ». Pour rappel encore, le mandat de la chambre basse concernée va du 15 février 2012 au 28 janvier 2019. Soit 7 ans ou 84 mois moins un.

La question est de savoir si oui ou non, il a perçu ses émoluments. A la délégation de l'ONG « Solidarité pour le développement du Manianga » (Sodema en sigle) l'ayant approché le jeudi 16 avril 2020 pour s'informer, à la source, des

causes des manifestations sanglantes qui se produisent au Kongo Central, il dit exactement ceci : « *Qu'on me paie les arriérés de mes émoluments des deux ans et je vais calmer le jeu en donnant l'ordre à mes hommes de cesser de manifester. Sinon, je ne laisserai pas tomber. Comment payer au sénateur Jean-Pierre Bemba ses arriérés d'émoluments et refuser de me payer les miens, moi député national. Je n'ai que des devoirs et non des droits ?* ».

D'emblée, l'allusion à Jean-Pierre Bemba est dé-

placée. Bemba était à l'époque sénateur. C'est la Chambre haute, présidée par Léon Kengo, qui avait levé l'option de lui verser ses émoluments tout le temps de sa détention à la CPI. Quand bien même les Chambres basse et haute forment l'Institution « Parlement » (article 68 de la Constitution), elles n'ont cependant pas le même Règlement intérieur, ni le même modus operandi ou le même modus vivendi. Chacune a ses « us et coutumes ».

(suite en page 9)

Le DG de l'Ogefrem n'est pas justiciable devant la cour de cassation, tranche le ministre de la Justice.

La procédure déclenchée au parquet général contre le directeur général Patient Sayiba Tambwe est émaillée d'entorses sur la compétence judiciaire, fait remarquer le vice-premier ministre et ministre de la justice.

Célestin Tunda Ya Kasende dénonce une procédure cavalière hors normes dans un pays qui aspire aux valeurs fondamentales du droit.

Au procureur de la République près la cour de cassation à qui il s'adresse sans détour, Célestin Tunda Ya Kasende rappelle que personne ne peut prétendre user de son pouvoir pour administrer arbitrairement le droit.

Le vice-Premier ministre et ministre de la justice a prouvé que l'instruction ouverte en charge du directeur général de l'Ogefrem portait sur une personne qui



Le DG de l'Ogefrem Patient Sayiba

n'était pas justiciable devant la cour de cassation.

Les erreurs procédurales auxquelles fait référence le ministre, constituent un frein au principe de la distribution

équitable de la justice. Ce que n'a pas contredit le procureur dans sa réplique, justifiant en revanche que le DG Patient Sayiba avait réservé une attitude de non recevoir aux invi-

tations lui lancées.

Pourtant les avocats conseils qui se sont exprimés, il y a quelques jours avaient été on ne peut plus explicites, leur client Patient Sayiba ne s'est jamais opposé à collaborer avec la

justice mais avait tout simplement manifesté par le biais de ses avocats les mêmes réserves émises aujourd'hui par le ministre de la Justice.

Ce rappel à l'ordre du patron de la justice qui passe pour recadrage sur la procédure mise en place dans une atmosphère aussi d'extrême suspicion faisant foi au climat général qui ont élu domicile dans les entreprises publiques, n'est pas loin de pousser l'opinion à croire en ceux qui avancent quelque part l'idée d'une volonté d'acharnement sur la personne du directeur général de l'Ogefrem.

La Nouvelle Afrique

Port de masques

Un mort à Kimbanseke et deux blessés à Masina

Le gouverneur de la ville de Kinshasa, Genty Nyongobila, a érigé en infraction le non-port du masque ou couvre-nez, assortie d'une amende de 5.000 FC. Alors qu'on en était encore à s'interroger sur le comportement des policiers face à cette mesure, les premières bavures ont été enregistrées mercredi 22 avril 2020 dans les communes de Kimbanseke et de Masina.

A Kimbanseke, une altercation entre un chauffeur de taxi non porteur d'un masque de protection contre le coronavirus et un agent de l'ordre, au niveau de l'arrêt Matamba, au quartier Mikondo, le long du boule-

vard Lumumba, s'est terminé par un drame.

Selon le bourgmestre de la commune de Kimbanseke, Placide Mukonkole, une balle se serait échappée malencontreusement de la chambre de l'arme que portait le policier pour toucher mortellement le taximan, qui se trouvait en dehors de sa voiture, en grande discussion avec le meurtrier qui lui reprochait le fait qu'il se trouvait sur la voie publique sans cache-nez. Conduit d'urgence à l'hôpital du Camp Ceta, le personnel soignant a simplement constaté sa mort. Son corps a été transféré à la morgue de l'Hôpital général de référence de Kinshasa (ex-Mama Yemo). Quant au poli-

cier, il a été mis aux arrêts, d'abord au commissariat communal, avant d'être transféré vers l'auditorat militaire.

Dans la commune de Masina, un incident malheureux s'est produit au moment où des policiers étaient en train de chasser des vendeurs et vendeuses des marchés pirates des voies publiques, mais aussi de contrôler les personnes non porteuses de masque. Selon le bourgmestre de cette municipalité, Toussaint Kapuku, l'un de ces vendeurs, non porteur de masque, pourchassé par un policier, a pris fuite. L'homme en uniforme, en colère, a tiré dans la foule, touchant un passant civil autre que celui qu'il ciblait

et un policier qui passait son chemin. Les deux victimes ont été conduites au Centre médical Pilote de Masina, à côté de la maison communale. Selon le corps médical, leurs vies ne seraient pas en danger.

L'on pense que ces bavures sont liées au fait que les policiers, qui devaient se faire accompagner d'agents de la DGRK (Direction Générale des Recettes de Kinshasa), agissent jusque-là en électrons libres. D'autres abus sont à craindre si le système de constat de l'infraction de non port de masque et de la perception de l'amende y afférente, avec quittance, n'est pas clairement établi.

B

Justice**Kamerhe** : menace des plaintes en diffamation

L'équipe du Dircab se réserve désormais le droit de traduire en justice quiconque se lancerait dans la diffamation contre sa personne et sa famille

L'équipe de Vital Kamerhe, le directeur de cabinet du chef de l'État, écroué à Makala dans le cadre de l'enquête judiciaire sur les 100 jours, et qui bénéficie jusqu'à de la présomption d'innocence, fustigent les articles et les commentaires à caractère diffamatoire visant tant sa personne que sa famille. Elle dit se réserver désormais le droit de traduire en justice quiconque se lancerait dans la diffamation contre Kamerhe et les membres de sa famille. La réaction a tous les atouts de la rationalité: «A ce jour, il n'y a aucune décision de justice condamnant notre client, Vital Kamerhe, pour un quelconque détournement des deniers publics», argumentent les avocats du Dircab de Fatshi, sur-



tout remontés contre l'article paru dans une certaine presse rapportant que Soraya Mpiana, la fille de l'épouse de Kamerhe, est impliquée dans le dossier Samibo pour avoir, selon les auteurs de l'article, «reçu de manière inexplicable, en cession, une concession à Utexafrica» de la part du patron de Samibo. À part ces affirmations, l'article ne donne aucune preuve indéniable comme ses auteurs se taisent sur la source.

Tout en y apportant un démenti formel, les avocats de Kamerhe font comprendre que cette affaire concerne une commande supplémentaire de

3000 maisons de deux chambres à coucher confiée à Husmal-Samibo. Le marché a été passé, selon eux, «sur instructions personnelles du chef de l'État pour répondre à la demande formulée par les militaires et policiers». Les avocats de Kamerhe estiment que la demande des militaires et la suite y réservée par le Président constituent des évidences. Ils affirment qu'une avance de près de 2 millions de dollars américains a été donnée et 91 maisons préfabriquées déjà acheminées à Matadi.

Ils soutiennent avoir déjà produit suffisamment de pièces justifiant la non implication de leur client dans le dossier 1500 maisons initié et finalisé par Justin Bitakwira, alors ministre du Développement rural du gouvernement Tshibala. Bitakwira se défend d'avoir mené ce dossier jusqu'au bout, laissant entendre que l'avenant par lui présenté à la Direction générale de contrôle

des marchés publics -DGCMP- a été rejeté.

À en croire les explications des avocats de Kamerhe, la commande initiale a été de 900 maisons pour 9 provinces de la République démocratique du Congo au coût de 26 millions de dollars. Mais, par un avenant, Bitakwira avait sollicité et obtenu l'avis de non objection de la DGCMP pour 4 modifications principales au contrat initial. Primo: passer de 900 à 1500 maisons. Secundo: réduire les provinces bénéficiaires à 5 au lieu de 9. Tertio: passer de 100 à 300 maisons par province. Quarto: le coût est, par conséquent, passé de 26 millions à 57 millions de dollars.

L'équipe de Kamerhe fait noter que les sociétés Husmal et Samibo sont gérées par Samih Jammal assisté de ses enfants. Ils ont, à leur tour, signé un contrat avec une firme turque spécialisée en maisons préfabriquées.

Tino MABADA

Garde républicaine

Le général major Christian Tshiwewe Songesha aux commandes

Dans une série d'ordonnances dont deux portant nomination des officiers supérieurs de l'armée, lues à la télévision nationale dans la soirée de mercredi 22 avril 2020, le porte-parole du président de République, Kasongo Mwema Y'Amba Y'Amba, a annoncé la nomination de l'officier Christian Chiwewe Songesha comme commandant de la Garde républicaine (GR).

Ce dernier a été d'abord élevé au grade de

général major des Forces armées dans la première ordonnance avant d'être nommé commandant de la Garde républicaine dans la seconde. Il remplace ainsi à ce poste le général major Ilunga Kampete, sous sanctions de l'Union européenne.

Les autres officiers supérieurs promus, le général de brigade Jérôme Chico Tshitambwe, commandant adjoint de la Garde républicaine chargé des opérations et des renseignements ainsi



que les officiers Jules Banza Mwilambwe et Ephraïm Kabi Kiriza élevés au préalable au grade de généraux de brigade, puis respectivement

nommés commandant adjoint de la GR chargé de l'administration et logistique et, chef d'état-major de cette unité.

Visite à la prison centrale de Makala

Devenue célèbre ces derniers temps avec l'arrestation du directeur de cabinet du président de la République Vital Kamhere, la prison centrale de Makala est l'un des plus grands établissements pénitenciers du pays construit dans les années 1950. D'une capacité d'accueil de 1500 prisonniers lors de son inauguration, elle accueille aujourd'hui plus de 7500 prisonniers dans des conditions les plus précaires.

Il y a quelques jours que je me suis rendu à la prison centrale de Makala visiter un ami incarcéré au pavillon 11 B et c'est qui m'a le plus surpris à la descente du bus, c'est la débaptisation de l'arrêt de ladite prison devenu arrêt Vital Kamhere, au nom du directeur de cabinet du président de la République, nouveau pensionnaire de ce centre pénitentiaire dans le cadre des enquêtes sur les travaux de 100 jours du président de la République.

Rencontrer les hôtes de ce centre pénitentiaire est un parcours de combattant car partout il faut montrer patte blanche en commençant par l'entrée principale où on reçoit la carte d'accès à la prison en passant par le bureau de consignation des devises étrangères, de surplus de la monnaie locale, des téléphones, etc., la table de l'enregistrement d'identité, de la fouille et l'accès aux pavillons.

A première vue, c'est la promiscuité qui frappe les visiteurs, des détenus en tenues ou non vérifient les différents jetons, cinq au total, pour avoir accès aux pavillons et des couloirs bondés de prisonniers, certains assis et d'autres faisant des va et vient incessants le long de couloirs, d'autres proposant de fois leur service comme guide ou garde aux visiteurs.

Parmi cette population

carcérale, on retrouve des voleurs à mains armées, des meurtriers, de simples aigrefins, des escrocs, des débiteurs non solvables et d'autres pour des faits bénins comme injure publique, bagarres, etc. Bon nombre aussi moisissent dans cette geôle sans jamais avoir été présentés à un magistrat.

Ces prisonniers vivent dans des conditions d'hygiène déplorables caractérisées par le surpeuplement, la malnutrition et l'insalubrité ainsi que par la pénurie du personnel soignant et manque de médicaments.

Comme ration, ils bénéficient d'un seul repas par jour, constitué d'un plat de haricots et maïs, surnommé «vangule».

Pour survivre, certains prisonniers se sont transformés en commerçants en proposant divers produits manufacturiers.

Répartie en 11 pavillons, dont 3 VIP : pavillons 1, 8 et 11 B, la prison de Makala offre une image la moins reluisante d'une prison moderne avec des salles de 30 mètres carrés où sont entassés plus d'une centaine de détenus, mal aérés, sentant de fois l'urine dans les couloirs. Certains prisonniers dorment à même le sol et les quelques privilégiés dorment sur des lits et matelas de fortune.

En ce qui concerne le maintien de l'ordre à l'intérieur de pavillons, cette mission est dévolue aux gouverneurs qui font office de chefs de pavillons et ils détiennent des registres où sont consignés des allées et venues, des incidents et des doléances de prisonniers. Ils arrêtent les voleurs, les vendeurs de chanvre et de drogues, les bagar-



reurs, etc.

Face à ce tableau sombre, le gouvernement de la République à travers le ministère de la Justice, a entrepris depuis plusieurs années la politique de désengorgement de prisons avec la libération de prisonniers qui ont épuisé une grande part de leurs peines. D'autre part, les travaux de réhabilitation de ce centre pénitentiaire en cours permettent d'améliorer, un tant soit peu, les conditions de vie des prisonniers mais ils ne sont pas une panacée.

Enfin pour réduire le surpeuplement et améliorer les conditions de vie des prisonniers, il est souhaitable d'augmenter la capacité d'accueil de la prison centrale de Makala en construisant de nouveaux bâtiments tout en améliorant les conditions sanitaires et d'hygiène. Quelqu'un, à qui on a privé de liberté et qui est incarcéré, est à la charge du pouvoir public lequel doit assurer ses besoins les plus élémentaires.

Herman BANGI BAYO

Justice

Le procureur Kisula Betika Yeye Adler, l'homme qui fait trembler toute la classe politique congolaise

L'opération «mains propres» à la congolaise commence à éclabousser la classe politique avec son lot de rebondissements, de révélations, de règlement de comptes politiques, rumeurs et fake news.

La mise en détention préventive du directeur de cabinet Vital Kamerhe a été un électrochoc.

Qui est ce procureur qui fait trembler toute la classe politique congolaise ? Il a secoué l'agenda du pays, paralysant l'exécutif et le législatif, en termes de rumeurs et de querelles politiques (congrès, destitution, coup d'État).

Quelle est son étiquette politique, est-il en service commandé ? Ce procureur est loin de faire l'unanimité, y compris dans le milieu judiciaire.

Combattre la corruption, affronter le modèle corrompu ancré et cimenté par des années d'impunité en RDC, tout cela à un prix.

Il le reconnaît, mais loin de se démonter, il enfonce la dague, juste après avoir mis en détention le directeur de cabinet du chef de l'État, Vital Kamerhe, il lance la couleur avec cette phrase qui a fait le tour des réseaux sociaux : «*Le temps des escroqueries est terminé, la porte des prisons sera désormais grandement ouverte aux politiques qui détournent l'argent public*». C'est un juge redoutable et redouté, à son propos, une chose est sûre, quand vous vous retrouvez devant lui, vous savez que c'est fini.

Cette offensive judiciaire est appréciée par l'ensemble des Congolais et ces arrestations en cascade re-

dorent l'image de la justice longtemps décriée et corrompue.

L'offensive judiciaire est encore passée à la vitesse supérieure. Un grand coup d'accélérateur a été donné avec l'arrestation d'un proche de l'ancien président Joseph Kabila, Fulgence Baramosi, directeur général du Fonds national d'entretien routier (Foner) a été arrêté. La décision de le placer en détention a été prise par le procureur général de Kinshasa-Gombe.

Il est accusé d'être impliqué dans une affaire de détournement de l'argent destiné à la réhabilitation de routes dans les provinces de Nord et Sud-Kivu et ainsi que dans le Kasai.

Il a été acheminé par la police à la Prison centrale de Makala.

VERS UNE DÉSACRALISATION DES PUISSANTS

Ces juges ont-ils ouvert la boîte de Pandore ?

Où vont-ils arrêter leurs croisades ?

Les Congolais s'interrogent si cette escalade justico-politique va franchir un nouveau seuil avec la mise en cause des personnalités de haut rang ? Dans les semaines à venir, d'autres invitations pourraient impliquer des personnalités de haut niveau. Des enquêtes judiciaires sont menées quasiment chaque jour, mais il est difficile d'enquêter sur les affaires politico-financières en RDC.

Selon que vous soyez puissant ou misérable, le jugement de la Cour vous



rendra blanc ou noir, la réflexion de Jean de La Fontaine, quatre siècles après, est toujours d'actualité.

Des rumeurs insistantes et moins compréhensibles indiquent que les plus hauts personnages de l'État ont pris en quelque sorte le contre-pied de l'autorité judiciaire, récemment à N'sele, en intervenant pour la mise en liberté provisoire de Vital Kamerhe pour des raisons de santé.

Dans un contexte de grandes difficultés économiques et d'interrogations comment des responsables politiques peuvent-ils faire passer leurs considérations personnelles avant le respect dû à l'État de droit qui seul, peut assurer l'égalité entre tous et le développement du pays ?

En un temps record, ceux qui détournent l'argent public construisent des immeubles, dont la valeur avoisine plusieurs milliers

de dollars américains.

Le président Félix Tshisekedi gagnera en popularité s'il laisse la justice faire son travail en toute indépendance.

L'un des enjeux majeurs de sa présidence sera l'instauration de l'État de droit, mais il est très tôt à ce stade de juger de l'efficacité de la lutte contre la corruption et de l'instauration de l'État de droit.

IL Y A-T-IL UN RISQUE DE LA DICTATURE DES JUGES ?

Auréolés de leurs succès, certains magistrats pourraient toutefois être tentés de jouer les justiciers solitaires. Compte tenu de l'importance de leurs dossiers et du prestige des prévenus, il faut à ces juges une inébranlable éthique pour ne pas céder aux sirènes de la starisation ou la soif de compenser les années d'humiliation passées.

Jean-Claude Mass
Mombong

Coronavirus/Solution made in Africa

Le Madagascar au cœur de l'actualité grâce aux recherches du Dr Jérôme Munyanga

Comme quoi, nul n'est prophète chez lui ! Le président malgache est aujourd'hui fier de son ministère de Santé, grâce aux recherches d'un Dr Congolais de la RDC au nom de Jérôme Munyanga, issu de la Faculté de médecine de l'Université de Kinshasa et victime d'un complot indopakistanaï.



Plusieurs fois persécuté (empoisonné et arrêté) dans son propre pays pour le succès de ses recherches sur la planche artemisia contre le Paludisme.

Après sa dernière libération, il se décida d'aller faire son master en France avec le soutien d'une Française. Et c'est cette dernière qui entrera en contact avec le labo malgache pour tester l'efficacité du produit (Atémisia). Aujourd'hui le résultat est là et tout le monde en parle. L'honneur est chez les autres à cause de notre cupidité et notre dépendance. Hommage à ce digne fils de la République...

B.M.

Objet d'une polémique pour ses recherches

Le Dr Jérôme Munyangi, chercheur congolais, se réfugie en France, s'estimant inquiet pour ses travaux

Un chercheur congolais a obtenu un visa qui lui permet de demander l'asile en France après avoir quitté la République démocratique du Congo (RDC), où il s'estime inquiet pour ses travaux sur un traitement alternatif du paludisme.

Médecin-chercheur, Jérôme Munyangi, 35 ans, avait défendu les bienfaits de la plante Artemisia prise en tisane dans un documentaire diffusé en janvier sur la chaîne France 24 sous le titre : Malaria business. Les laboratoires contre la médecine naturelle ?

M. Munyangi a obtenu un visa de trois mois à l'ambassade de France en Centrafrique, a constaté l'AFP, qui a vu le document. « C'est un visa long séjour au titre de l'asile. Arrivé sur place [en France], il déposera une demande d'asile classique », a précisé une source diplomatique française à l'AFP.

Un député français, Stéphane Demilly, est « intervenu auprès du ministre des affaires étrangères ainsi qu'auprès du ministre de l'intérieur afin que la situation du docteur Munyangi fasse l'ob-

jet d'un examen attentif », indique une collaboratrice de l'élu de la Somme (Hauts-de-France).

Le chercheur est arrivé en région parisienne le 18 juin via la Centrafrique, a-t-il expliqué. Il affirme avoir quitté en mars la RDC, après avoir été détenu à deux reprises dans la capitale, Kinshasa.

« De plus en plus gênants »

« J'ai été fouetté, frappé avec des crosses de fusil par mes gardiens et mes avocats ont été chassés par la force », raconte-t-il à l'AFP au sujet de sa première détention. Les deux arrestations sont mentionnées par son avocat dans un courrier daté du 21 mars à la Maison de l'Artemisia France, concluant : « Il n'est pas en sécurité en République démocratique du Congo. »

Contacté par l'AFP, cet avocat, Patrick Kitembo, déclare que le motif des arrestations serait un litige au sujet d'un contrat entre le chercheur et un dépôt d'une ent

Félix Tshisekedi fait désormais bloc avec le président malgache contre l'idée d'un vaccin en provenance de l'Occident

Le président Félix Tshisekedi a eu un échange mercredi par vidéo conférence avec son homologue malgache Andry Rajoelina. Le chef de l'État congolais a félicité ce dernier pour l'efficacité du produit fait par les chercheurs africains afin de lutter contre le coronavirus. C'est en tout cas un front commun, et ce, face

aux hésitations de l'Organisation mondiale de la santé sur le vaccin contre le Covid 19.

« Excellente discussion avec le président Tshisekedi qui nous félicite pour le remède traditionnel amélioré Covid-Organics. L'Afrique est unie et développe des solutions contre le Covid-19 grâce à son patrimoine naturel. Les Malgaches sont aux côtés de leurs frères », a tweeté le chef de l'État malgache.

Lancé ce lundi 21 avril, ce remède traditionnel est amélioré à la fois préventif et curatif. C'est le fruit de travaux scientifiques des chercheurs de l'Institut Malagasy de Recherche Appliquée. Il est composé d'Artemisia et de plantes médicinales Malgache.

L'échange entre ces deux personnalités traduit sans nul doute l'attention que le président Félix Tshisekedi voudrait bien accorder sur les recherches qui se font au niveau local pour combattre ce virus. L'idée d'un vaccin en provenance de l'Occident a suscité une levée de bouclier en RDC, principalement dans la capitale congolaise.

La RDC enregistre plus de 300 cas de personnes testées positives depuis le 10 mars, jour où la maladie avait été déclarée. Plus de 20 personnes sont décédées. L'équipe de la riposte continue à travailler intensément pour espérer briser la chaîne de contamination. Kinshasa, foyer de la pandémie, les autorités urbaines ont conditionné le port des masques dans les lieux publics.

Grevisse Tekilazaya

Ne Muanda Nsemi entre perte de raison et perte de la raison !

(suite de la page 3)

Ceci dit, Ne Muanda Nsemi a bien cadré sa revendication : perception de ses émoluments.

Et voilà que le 17 avril 2020, Me Serge Mayamba, alors son collègue député national, réagit avec une déclaration, quoi ?, une révélation dérangeante. Au média en ligne Scooprdc.net, il dit : « *Ce que Ne Muanda Nsemi réclame maintenant n'est pas exact. Et même si c'était le cas, quand on réclame ses émoluments, on va au Palais du peuple où l'Assemblée nationale a une administration. On ne réclame pas ses émoluments en chassant les baluba, les Bangala et les autres de la province du Kongo central. S'il a des réclamations, il doit les orienter autrement* ». Mais, surtout, il largue ce passage assassin : « *Parler des émoluments non payés, c'est faux parce qu'il les percevait à travers moi* ».

S'agissant d'indemnités de sortie, l'avocat précise : « *...il avait opté, à l'instar de beaucoup de députés, pour une Nissan Hard Body que l'honorable Papy Mantezolo avait retirée*

auprès de la société Congo Motors. Et ce véhicule était remis aux bons soins de son épouse par Mantezolo à ma présence ».

C'est ce dernier qui va éclairer l'opinion sur cette affaire de procuration. « *Lorsque l'honorable Ne Muanda Nsemi a été arrêté à Makala* », déclare-t-il en citant Zacharie Badiengila, « *il a fait une procuration en faveur de Me Serge Mayamba, à cette époque-là député national, qui récupérerait les émoluments à son nom. Et donc, 18 mois après, nous sommes intervenus auprès du comité des sages pour que Serge Mayamba puisse donner une partie de ces émoluments à la famille de Ne Muanda Nsemi qui faisait des bruits et le comité des sages a écouté notre requête et à partir du 19ième mois, la famille de Ne Muanda Nsemi a bénéficié de 50% de ses émoluments* ».

On est ici devant un cas plutôt de moralité que de politique n'ayant rien à voir avec la reconstitution du royaume Kongo ou l'autonomie de la province, l'épuration ethnique ou la marginalisation du peuple

Kongo, ou la perception à la source des 40 % des recettes budgétaires, comme le suggestionnent les probalkanisation tapis dans l'ombre de certains leaders « indépendantistes ».

On est face à un député national honoraire en train de mettre dans la rue son organisation paramilitaire (dont l'existence est interdite dans la Constitution) parce qu'il veut couvrir la contestation de la procuration librement délivrée à son collègue député honoraire, de surcroît avocat de profession, un « leader » déterminé à faire passer Me Serge Mayamba pour usurpateur et sa famille pour escroc.

Pourtant, cet homme connaît le chemin par lequel il doit passer pour confondre l'un et l'autre : soit se rendre à la questure de l'Assemblée nationale, soit porter plainte à leur charge.

Ignorer ce chemin est susceptible de lui faire perdre raison, voire la raison.

Rien ne justifie dans le chef de la communauté avertie de perdre, elle aussi, raison. Et la raison.

Omer Nsongo die
Lema

Coronavirus

Le FMI alloue 363 millions de dollars américains à la RDC en appui pour la riposte au Covid-19

Le Conseil d'administration du Fond Monétaire International (FMI) vient de valider, ce Mercredi 22 Avril 2020, l'octroi d'une somme de 363 millions de dollars américains à la République Démocratique du Congo dans le cadre d'appui à la riposte à la pandémie du Coronavirus Covid-19.

Bien plus, il reste à signaler que c'est dans le cadre de la facilité de crédit rapide (FCR) que le FMI vient d'octroyer cette somme pour aider la République démocratique du Congo (RDC) à répondre aux besoins urgents de balance des paiements résultant de l'éclosion de la pandémie de Covid-19. La RDC connaît un choc sévère suite à la pandémie de Covid-19.

Les perspectives économiques à court terme se sont rapidement détériorées en raison de la chute des prix des minéraux et de l'impact des mesures de confinement et d'atténuation nécessaire.

N.M.

Édito

Comportements-barrière, c'est quoi ?

(suite de la une)

finement aussi bien chez soi qu'en dehors.

Les coudes ont remplacé provisoirement la paume de main pour les salutations. Les embrassa-

des sont à proscrire et son dérivé la bise en cette période de risque épidémiologique (ici liée au Coronavirus SARS-CoV-2). Voilà l'une des mesures barrière possibles contre un microbe se transmettant notamment par les mains.

Tout bien considéré, les comportements-barrière sont l'ensemble des gestes et attitudes individuels et collectifs susceptibles de ralentir la pro-

pagation d'une épidémie.

La notion de comportements-barrière, dans le domaine de la lutte contre les épidémies, a été vulgarisée à l'occasion de la médiatisation du SRAS et de la grippe aviaire. Mais des mesures-barrière complexes et efficaces étaient pratiquées dès l'Antiquité et l'ont été à grande échelle contre les vagues successives de peste noire au milieu

du 14e siècle. Actuellement, nous sommes en présence de celui qui est considéré comme l'ennemi public numéro un. Lequel n'a pas de visage mais occasionne des ravages. Tous souhaitent que cette pandémie disparaisse de la planète afin que nous puissions renouer avec le cours normal de l'existence dont le premier vœu est le déconfinement immédiat...

EIKB65 (Remake)

Rencontre Tshisekedi-Kabila**Des sujets brûlants en point de mire !**

Le président Tshisekedi a reçu dans la soirée de mardi 21 avril à la cité de la N'sele, son prédécesseur Joseph Kabila. Cette rencontre intervient après celle du jeudi 12 mars dernier toujours à la N'sele.

Selon la porte-parole adjointe du président de la République, Tina Salama, qui l'a annoncé sur son compte Twitter, il s'est agi entre les deux alliés au pouvoir de lancer un appel à la cohésion et à l'unité pour lutter contre la pandémie du Covid-19.

Mais selon les sources de Scooprdc.net à la présidence de la République, d'autres sujets d'actualité ont été évoqués au cours de ce tête-à-tête, notamment les sorties médiatiques et indécrites de deux présidents du Parlement et leurs bavures, la nomination des mandataires dans les entreprises publiques dont le partage est en gestation, la situation sécuritaire dans le Haut-Katanga, les inondations à Uvira, mais aussi le dossier «Vital Kamerhe» devant la justice.

Au sujet des dossiers judiciaires en cours, la source de Scooprdc.net révèle

que le président honoraire aurait encouragé la justice pour un état de droit dans le pays. Un encouragement qui étonne cependant plus d'un congolais. Est-il sincère ou hypocrite ? La deuxième hypothèse semble être vraisemblable d'autant plus que le brûlant et sulfureux dossier de Vital Kamerhe aura des ramifications à divers niveaux. Même si le président de la République avait déclaré qu'il ne va fouiner dans le passé pour faire la chasse à l'homme, le passé est en train de se fouiner lui-même étant donné que Vital Kamerhe a cité devant les juges certains membres du gouvernement sortant sous Joseph Kabila, notamment le Premier ministre Bruno Tshibala et les ministres Thomas Luhaka et Justin Bitakwira.

Si ce dernier s'en est sorti dans la confrontation avec Vital Kamerhe dans le dossier de construction des logements sociaux préfabriqués, marché confié à Samibo Sarl, il est vraisemblablement difficile pour son ancien collègue Thomas Luhaka, actuel ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire,



mais à l'époque ministre des ITPR, de s'en tirer du dossier SOCOG qui a fait clouer le directeur général du Fonds national d'entretien routier (FONER) à la prison de Makala, à cause d'un présumé détournement de 20 millions USD. Si ces allégations se confirmaient, Thomas Luhaka aurait-il détourné seul cet argent quand on sait que le compte ouvert à la TMB où le FONER versait l'argent pour SOCOG, avait des robinets qui déversaient dans des sous-comptes obscurs ?

Aussi la traque ces jours-ici du parquet général près la Cour de cassation contre le directeur général de l'OGFREM débouchera, selon les informations sûres que détient Scooprdc.net, par la dénonciation de certains proches collaborateurs de l'ancien chef

de l'Etat, voire les membres de sa famille.

Enfin le dossier de 200 millions USD de la Gécamines avec Albert Yuma comme accusé principal devra attirer l'attention de la justice au vu de la clameur publique qui l'entoure et constipe la conscience de plus d'un Congolais.

«Il appert donc, petit à petit, que le passé que Félix Tshisekedi ne veut pas fouiner, se fouinera lui-même tôt ou tard avec une justice juste qui se réveille du sommeil en vue d'élever la nation», déclare un proche de Félix Tshisekedi qui estime que les gens avaient mal compris le président de la République lorsqu'il avait dit qu'il ne fouinera pas dans le passé et l'avaient taxé de couvrir les bavures de l'ancien régime.

Correspondance particulière de Georges Ilunga

Pensée du jour, pensée d'un jour

À l'épreuve de "l'état d'urgence sanitaire" (terme inexistant dans le vocabulaire constitutionnel), la cacophonie qui existe autour de l'interprétation, littérale ou mieux, rationnelle de la constitution par, une classe débordée, et au bord d'un AVC politique est bien la preuve qu'il faudra en toute responsabilité, harmoniser, sans nos émotions habituelles et sans délai supplémentaire, de trop sur son contenu.

Dans sa posture de chef d'État, les uns attribuent à Félix Tshisekedi un abus de pouvoir, alors même que d'autres, paradoxalement estiment que ce dernier ne déroge aucunement à l'esprit ou sinon à la lettre des prescrits constitutionnels au plus fort du confinement.

Les egos s'en mêlent et prennent le dessus, dans ce cortège d'entrefaites, où s'invite subtilement un langage à pugilat de la honte entre acteurs politiques, sensés pourtant réguler ENSEMBLE, la conduite des affaires au pays de Tata Simon Kimbangu.

Situation qui renseigne, sans plus et toute affaire cessante, d'un besoin absolu de remise en question permanente et ininterrompue, pour autant que nous considérons, «sacré le sestin de la RDC» à l'ère des affres du Covid-19 dans ce monde en perpétuelle mutation.

Devant cette perspective prévisible des conséquences imprévisibles d'une crise, qui s'accroît et s'installe durablement au fur et à mesure des événements. Il serait plutôt indiqué à la sagesse de taire le problème par une solution, qui passe par le dépassement, le renoncement et par bonne dose d'humilité, dans une cadence du perfectible.

Difficultés diverses par-ci, contentieux des 100 jours par-là, ici et là «Corona» tient en haleine et peine à partir., au point de vouloir migré, de crise sanitaire à alimentaire.

Un fait est certain, c'est que le pire est à craindre et appelle à une bien meilleure solidarité au moment où la nation, à petit feu s'égaré et s'émeurt à cause justement d'une cacophonie plurielle orchestrée par une tendance au sein de la classe politique.

La crise est devant nous et est bien réelle, autant l'imaginer sur le court, moyen et long terme, avec croissance exponentielle sur la pauvreté. Que la sagesse, s'il y en a, se mette d'accord en privilégiant l'essentiel, c'est-à-dire, l'intérêt supérieur de la nation.

Il nous faut agir, vite et maintenant, mais toutefois, je crois savoir qu'il revient en particulier au président de la République, de mesurer, la gravité, du problème, le niveau de vulnérabilité très avancée du Congolais et rassembler son peuple autour d'un idéal commun où se taisent, une bonne fois pour toute nos simples ambitions au profit du vivre ensemble.

Je continue de croire, je persiste et signe que le pouvoir ne sert qu'à servir.

Que Dieu bénisse le Congo.

Yves Antoine Mbaki
Acteur Communautaire

Observatoire/Écho de l'espace

Un astéroïde avec «un masque de protection» s'approche de la Terre

Des astronomes ont publié une image de l'astéroïde potentiellement dangereux 1998 OR2 qui, en approche de la Terre, semble avoir mis un masque de protection.

Même les corps célestes font preuve de respect envers les terriens plongés dans

le confinement. Les chercheurs de l'observatoire d'Arecibo au Chili ont pu-



blié une image étonnante d'un astéroïde (un monstre (suite en page 20)

Signe de temps

Les enfants aussi se sont mis à l'heure du Covid-19 et les masques à zéro franc sont sortis pourvu qu'on arrive à disposer d'une protection buccale et nasale telle que recommandée par les autorités. Eux non plus n'ont pas mangé la consigne. A suivre...



Chronique du temps qui passe

Des shegués aux wewas en passant par les kulunas : un cocktail explosif !

Question pas du tout saugrenue : est-ce que toute série a-t-elle une fin ? Pas toujours ! Observons seulement ce qui se passe autour de nous pour s'en convaincre... Nous publions en remake le papier ci-dessous pour rappeler un phénomène qui nous tenaille encore...

L'affaire commence à créer des remous dans l'opinion tant et si bien qu'elle suscite des interrogations à la ronde. Pourquoi nous a-t-on imposé les wewas (conducteurs des taxis-motos) comme on refile une patate chaude ? L'autorité urbaine semble ne pas prendre la mesure du danger qui s'enfle chaque jour que Dieu fait. A force de tirer sur la corde à la fin elle finit par se casser. Un wewa tué c'est un ou plusieurs véhicules incendiés ! Où allons-nous à cette allure ? Il n'y a que des questions, pas de réponse : ce silence assourdissant de l'autorité urbaine inquiète plus d'un. En tout début de la semaine dernière, un fait a réveillé encore l'attention, comme une piqûre de rappel pour révéler que nous

sommes en face d'une horde de gangsters qui sont en mesure de déclencher un soulèvement de la population. Laquelle a déjà visiblement exprimé son ras-le-bol au regard des agissements de ces compatriotes qui pensent vivre hors des normes de citoyenneté en foulant aux pieds les règles élémentaires de bienséance. Ils se font justice dès qu'un des leurs est en difficulté...

On a assisté beatement, au fil du temps, à la montée du phénomène «shegués» (enfants de la rue ou de personne), comme pour se révolter par rapport à leur situation. Et comme ils se sont rendus compte que leur horizon est obstrué, parce qu'abandonnés à eux-mêmes, ils s'en prennent à la société qu'ils dit être responsable de leurs déboires. Beaucoup, parmi les paisibles citoyens, en ont fait les frais ! Comme si cela ne suffisait pas, voici les kulunas, ces impitoyables gangs de rue, n'hésitant pas à faire usage d'armes blanches. Ils sèment la terreur au nez et à la barbe de l'autorité la défiant ouvertement, comme un bras d'honneur. A tout prendre, une guérilla



urbaine peut en découler, alors qu'on croit l'avoir maté, ils ont apparemment fait un repli ! Peut-être stratégique (sait-on jamais). A y regarder de plus près, c'est à se demander si certains de ces kulunas ne se sont pas reconvertis en wewas ? Ça a l'air de bien rimer... D'autant que le comportement de ces derniers, à l'instar de celui des premiers cités, est tout aussi décrié par l'ensemble des Kinois. Un cocktail détonnant, en somme ! Tout compte fait, ces motocyclistes, d'un genre un peu particulier, sont pour la plupart venus de l'intérieur du pays où ils ne trouvaient plus leur compte pour essaimer dans la capitale et y semer le désarroi en espérant trouver meilleur confort. Et comment ? Tout bien considéré, par principe, lorsque chacun fait ses règles tout se dérègle ! Le constat est bien patent... Tout dernièrement, ils ont mis le feu sur deux bus, du jour au lendemain, en représailles, parce que l'un d'eux a été victime d'un accident et a perdu la vie.

N'ayant aucune maîtrise du code de la route, ils évoluent comme dans une zone de non-droit se montrant volontairement réfractaires au bon sens. Comme une loi de série - dernier cas en date - un bus en provenance de Lufu a heurté un wewa qui est décédé sur place. Par réaction, ses collègues ont surgi brusquement pour brûler l'autobus à l'origine de l'accident avec toute la marchandise qu'il transportait. Mais on est où là ? Ces actes suicidaires ont engendré des débats et défraient la chronique. Voilà des jours où totalement désespérés et désarticulés, les résidents de Kin s'en remettent à qui de droit, dans l'espoir que celui-ci va agir, maintenant pas après, afin de faire place nette, en vue de les débarrasser de cette épine au pied... Une véritable gangrène !

Bona MASANU



Pascal Lokua Kanza, un artiste-musicien arrangeur doublé d'efficace auteur-compositeur et producteur.

Pascal Lokua Kanza est Franco-Congolais et fier de l'être. J'ai en commun avec lui nos origines Mongo de la province de l'Équateur. Mais lui n'est pas 100% Congolais. Il me confia un jour qu'il était fier d'être Français d'origine congolaise par son père et Rwandaise par sa mère. Pascal est né à Bukavu, dans le Sud-Kivu, en 1958. Cette année, au mois d'avril, il avait soufflé des bougies pour ses 62 ans d'âge. Ce célibataire, père de trois enfants, a quitté le pays en 1981 pour s'installer d'abord à Abidjan, puis en 1984 en France. Et 11 ans après, en 1995, il va obtenir la nationalité française. De lui, ce que je sais c'est le fait qu'il a appris à chanter au sein des chorales des églises.

C'est à l'âge de 6 ans qu'il débarque à Kinshasa. A la suite de la mort de son père, il arrête ses études. Contraint de travailler pour subvenir aux besoins de sa famille. Pour parfaire ses connaissances instrumentales, il entre au Con-



servatoire pour apprendre le solfège, l'harmonie et la composition. C'est en 1980, à la faveur de son entrée dans le groupe Les Redoutables de la tigresse Abeti Masikini, que démarre sa vraie carrière musicale. Dans la suite de la Diva Abeti, il va effectuer de nombreux voyages en Afrique et dans le vieux continent. En 1981, il rejoint l'autre aile de l'orchestre The Best qui évoluait à l'hôtel Ivoire à Abid-

jan. C'est là qu'il se tient pour la première fois devant un micro et une guitare à la main et chante à la manière de Tracy Chapman dont il a pris jusqu'au look des cheveux en dreadlocks. Et ça marche. Auteur compositeur et arrangeur, Lokua est désigné par les chroniqueurs comme étant un artiste pur. Et moi de conclure que cette épithète lui va comme un gant. Tou-

jours attaché à ses origines, je me souviens avoir lu dans les réseaux sociaux qu'il avait adressé ses condoléances aux familles qui avaient perdu les leurs lors de la marche du 21 janvier dernier. Pour nous, il ne manque pas de chanter des berceuses pour adoucir nos colères, souffrances et frustrations avant d'achever par des chants d'espoir pour de demain meilleurs. Sacré Lokua !

EIKB65

Jackie Betoko Ngeli : 52 ans de télévision

La présentation des émissions « Bonsoir les petits » reste pour moi un des moments de bonheur mieux l'un de plus beaux souvenirs de ma carrière », estime Jackie Betoko Ngeli.

Après le post de Benoit Lukunku (décédé le 13 mars 2020), j'ai reçu de nombreux appels des amis qui dans leur enfance participaient à l'émission « Bonsoir les petits » de tantine Jackie Betoko Ngeli qui souhaitaient avoir de ses nouvelles et d'autres cherchaient les cassettes de l'époque pour montrer à leurs enfants pour les uns et conserver pour les autres. J'ai été lui rendre visite dans son bureau de Binza Delvaux où elle occupait les fonctions de directeur général à Digital-TV.

Elle est devenue de moins en moins bavarde, elle a préféré me donner ses archives en forme de coupures de presse et photos pour que j'en tire quelque chose de son parcours et j'ai retenu ci qui suit...

C'est un peu par hasard que Jackie Betoko Ngeli s'est présentée à la télévision. Elle a simplement voulu meubler ses temps libres par quelques activités intellectuelles. Par des communiqués à la radio, elle apprendra qu'on recrutait des présentatrices pour la télévision. Nous sommes en 1967, elle a juste 19 ans. Après un test en circuit fermé devant les producteurs et les réalisateurs qui revenaient d'une formation en France, Jackie Betoko est retenue.

En ce début de carrière de présentatrice à la RTNC en 1968, elle est aux prises avec les délicates questions de la technique. Car, celle qui va devenir plus tard "Tantine Jackie" n'a reçu aucune formation. Puis, elle va passer à la présentation de l'émission phare du début de soirée "Bonsoir les petits", un programme, comme son intitulé l'indique, destiné aux tout-pe-

tits. Ces enfants que Jackie tant aimés au parc Parmentier deux ans auparavant. Jacqueline Betoko Ngeli aime les enfants et leur parle comme à de grandes personnes et ils se comprennent très bien. Avec eux, pas de problèmes, tout est clair, limpide. Jackie Betoko fit sa première apparition à la télé aux côtés de Benoit Lukunku dans une émission de variétés "Télé-Cabaret".

Au début, elle ne se rendait pas très bien compte tenu de ce qui lui arrivait. Car, elle était sur un nuage. Le trac est venu petit à petit. La première fois que Jackie Betoko a dû présenter une émission seule c'était presque la catastrophe ! "Tantine Jackie" tremblait comme une feuille morte, elle mélangeait les noms des gens et avait une peur bleue d'oublier des tas de choses...

Au cours de cette émission, un groupe d'enfants de deux sexes, de toutes les couleurs et de différentes nationalités se côtoyaient. Un véritable cocktail de loupiots qui se sont habitués aux caméras de télévision. Ils sont en passe de devenir des vedettes du petit écran de la République démocratique du Congo de demain.

Parmi les succès de l'émission, on peut se souvenir de l'organisation de : "Miss Bonsoir les petits" et le "Music-hall".

Moi, je l'ai connue personnellement vers les années 80. Amie à mes tantes, je revois encore cette grande dame de la télé, par sa taille bien évidemment qui grillait cigarette après cigarette et dansait merveilleusement bien. Elle n'avait pas son pareil dans la manière de boire sa bière qui en donnait envie.

Arrivée à Digital-Congo depuis sa création en 2004 d'abord en qualité de productrice des programmes et elle devient directeur des programmes un an après. Et de-



puis 2016, elle est à la haute hiérarchie de cette station. Pour la circonstance, je fais intervenir ici un de ces enfants d'autrefois, Bona Masanu, devenu aussi journaliste et qui a vécu au Gabon, pour témoigner.

« Je l'ai découverte au cours de l'émission Bonsoir les petits justement vers au cours des années 70. Mon père me déposait entre 18h et 18h30 en compagnie de deux de mes sœurs qui vivent actuellement au Royaume-uni. Une équipe dirigée par Jackie elle-même s'occupait de canaliser les enfants et les installer sur le plateau, avant que de lancer le top. Je me découvrais, émerveillé, avec les autres, dès l'entame, notre présence sur l'écran qu'on appelait le moniteur. Puis commençait l'émission au cours de laquelle tout y passait ou presque : les jeux de questions-réponses, des histoires drôles et une tranche sur l'actualité. De 19h à 19h45, elle nous tenait en haleine, en compagnie quelque temps après de Marie Thérèse Lengole (Marithé), l'épouse de Tshitenge Nsana, un des cadres de Télé-Zaire de l'époque. L'émission se déroulait soit sur l'avenue Lukusa ou sur Tombal-

baye, à Télé-Star, devenu par la suite Renapec puis RatéléSCO. De temps en temps, une de ses grandes copines venait lui prêter main forte, il s'agit de Marie-Jeanne Bokoko dont la jeune sœur participait également à l'émission, Régine, qui était au lycée Sacré-Cœur. Popaul, un monsieur Blanc, un Belge je crois, y jouait le rôle de boute-en-train, et apportait une bonne dose de bonne humeur à travers ses numéros hilarants. Les enfants Mobutu, trois au total (deux filles et leur jeune frère Kongulu), en faisaient également partie. Nous avons passé des moments agréables pendant toute la durée de ce programme. Et tous les participants étaient toujours comblés de se voir à la télé et ceux qui le suivaient ne tarissaient pas d'éloges à l'endroit de la présentatrice que j'ai retrouvée un soir, beaucoup d'années plus tard, sur la rue Busu-Melo où elle nous a accueillis avec JP Ealé que j'ai accompagné. J'avais tant voulu avoir de ses nouvelles après près de 50 ans passés et c'est maintenant chose faite... Des personnalités comme on n'en fait plus !»

Jean-Pierre Eale et
Bona Masanu

Karibu variétés : 48 ans déjà !

Le programme-phare de la journée dominicale de la RTNC reste sans conteste «Karibu variétés» qui captive plus d'un téléspectateur de la chaîne télé publique. Celle dont on dit par les principaux présentateurs qu'elle est «La chaîne mère» ou «L'église au milieu du village». Que du chemin parcouru pour prendre la forme qu'elle a aujourd'hui après quelques mutations subies en cours de parcours !

C'est en février 1972 que la première émission a démarré, dira un jour (à Jean-Pierre Eale Ikabe) Kalonji Ngoy qui a obtenu l'accord de sa hiérarchie pour élaborer un programme de variétés qui devrait donner l'information au plan musical (actualités, sorties de disques, l'agenda des productions d'orchestres, etc.). De ce jour-là à aujourd'hui, beaucoup d'eau a coulé sous le pont mettant au devant de la scène différents présentateurs qui se sont succédé après avoir servi de tremplin aux divers artistes-musiciens.

Incontournable l'époque, l'émission a eu à faire face à une rude concurrence quand il s'est agi d'ouvrir par les pouvoirs publics l'espace



médiatique (démocratie oblige) à une pluralité de médias audiovisuels ayant trouvé leur créneau dans cette arène. Et bonjour l'émulation :



la rivalité s'y est donc invitée. Il fallait être performant pour exister donc...

En autant d'années (48 bien comptés), ce qui est devenu aujourd'hui Karibu variétés a aligné, à différentes époques et diverses dénominations («Chronique musicale», «Invité du dimanche» avant de s'appeler comme aujourd'hui), dix présentateurs-vedettes...

A l'origine, Kalonji Ngoy,

Tchamala Ping, Lukezo Luansi, Manda Tchewa, Zacharie Bababaswe, Ilunga Muana Bute, Dieu donné

Yangumba, Serge Kayembe, J.R. Lugembo puis Mammie Ilela. C'est cette dernière qui a battu le record de durée (17 ans sans discontinuer) devançant



Manda (15) de deux longueurs...

Force est de reconnaître que le programme qui avait atteint un pic d'audience jamais égalé a quelque peu fléchi en attractivité à cause, en premier lieu, de la baisse de l'intensité des productions musicales et aussi en rapport avec la grosse rivalité lui imposée par les autres chaînes télé locales venues titiller la chaîne mère.

Il est vrai que nombre de téléspectateurs lui reprochent la vacuité parfois criarde de la part des invités défilant sans grande envergure juste le

ses titres de noblesse. On s'en souvient qu'un dimanche alors qu'il était donné pour mort à Paris (faussement d'ailleurs), Papa Wemba débarqua en pleine émission, dans les années 80 (avec Manda Tchewa à la présentation) : le box-office a failli sauter... Le programme avait crevé l'écran ! On n'est plus en ce temps-là, nous dirait-on...

Tout compte fait, aujourd'hui n'est pas hier et ne sera jamais comme demain... Quoiqu'il en soit, la RTNC gagnerait davantage en cherchant à grignoter quelques parts de marché si les responsables de la chaîne publique réfléchissaient à lui donner un tout autre contenu afin qu'elle retrouve ses titres de noblesse. Sinon, on persévéra dans la platitude source du désaffection du grand public...

EIKB65 et B.M.

TP MAZEMBE

La mise au point de Jackson Muleka sur les rumeurs l'envoyant à Al Ahly

Depuis la soirée de mercredi, des informations faisant état d'un intérêt du National Al Ahly pour Jackson Muleka alimentent la toile. En effet, le club égyptien aurait un œil sur l'attaquant du TP Mazembe dans le but d'un transfert lors du prochain mercato, nous ont rapporté nos confrères de *AfricansoccerUpdates*. Rumeur confirmée dans les heures qui ont suivi par *FilGoal.com* via son consultant Mohamed Abdel.

Interrogé par le site officiel du TP Mazembe, Jackson Muleka a dit n'être au courant de rien. Il ne reconnaît aucun contact avec le géant égyptien. Depuis sa maison où il passe paisiblement ce temps de confinement, le jeune crack congolais qualifie de « fausses » les informations diffusées autour de l'existence d'un quelconque

lien entre lui, ses représentants et le National Al Ahly.

« Je n'ai jamais donné d'interview à un quelconque média au sujet d'un départ à la fin de cette saison du TPM (où je suis encore sous contrat). Je n'ai pas non plus confirmé à un agent ou un journaliste que je suis en contact avec Al Ahly. Actuellement, je suis chez moi à la maison, je traverse comme tout le monde cette difficile période où le COVID-19 a paralysé toutes les activités. S'il faut parler d'un départ, la direction de mon club est bien placée pour le faire », déclare-t-il.

La question c'est à quoi essaie de jouer le National Al Ahly et la presse égyptienne si bien évidemment les propos du joueur s'avèrent. Pour l'heure, difficile de savoir qui dit vrai...

Footrdc.com

Matumona Roum : « Jouer pour la RDC doit être un choix de cœur ! »

« Jouer pour la RDC doit être un choix de cœur », voilà ce que pense Matumona Zola Room. L'ancien international congolais l'a affirmé dans un entretien live sur Instagram avec Léopardsfoot.

C'est au sujet de l'intégration des joueurs binationaux en sélection que l'un des plus grands dribbleurs de l'histoire de notre championnat, s'est exprimé dans ce sens. D'après lui, il faut laisser venir jouer pour la RDC tous ceux qui en ont véritablement envie, mais à condition qu'ils soient animés de cet esprit patriotique qui doit passer avant tout.

« L'idéal serait de laisser le temps aux binationaux éligibles de rejoindre l'équipe nationale. Jouer pour la RDC doit être un choix de cœur », a précisé l'ancienne star de l'AS V Club.



Le statut de retraités du secteur public requis pour les anciens Léopards

L'ancien footballeur de l'AS V Club et de l'équipe nationale « Les Léopards », Gary Ngasebe a suggéré mardi aux ministères de la Fonction publique et des Sports, lors d'un échange avec l'ACP dans la commune de Ngiri-Ngiri, d'accorder le statut de pensionnés aux vieux Léopards.

La situation sociale d'un grand nombre parmi ces athlètes à cet instant invétérés, mais jadis à la base du rayonnement de la nation congolaise surtout au niveau du continent africain, laisse aujourd'hui à désirer, regrettant qu'à leur âge, lassés, en plus, après assez d'années de gymnastique sportive, qu'ils se mettent à se débrouiller par l'exercice d'activités commerciales épuisantes dans le but de se prendre en charge », a-t-il dit avant de renchérir que la plupart sont presque abattus et survivent des libéralités familiales et amicales à l'instar des men-



Gary Ngasebe

dants.

Et d'ajouter que leur état sanitaire ne peut plus résister sans le concours des tierces personnes voire, en dernière minute, de l'État pour espérer un salut en cas de maladie. D'où, aussitôt qu'ils s'essouffent, pour éviter leur forte dépendance des tierces personnes, autant en faire des pensionnés rémunérés par l'État.

ACP

Coronavirus

Maniema Union envoie enfin ses joueurs en congé technique

Maniema Union a fini par céder. Il aura fallu attendre la fin du mois d'avril pour que les Kambelebele décident de libérer les joueurs à cause du Covid-19. Le Tout Puissant Mazembe l'avait déjà fait depuis quelques semaines en fermant les portes de son stade et centres de formations. Dans un court communiqué sur Facebook, Maniema Union annonce que « Le comité sportif du team Vert et Noir de Kindu a accordé un congé technique à tous ses athlètes en date d'aujourd'hui (mercredi 22 avril) à cause du Corona Virus. » peut-on y lire. Cette décision intervient car, le comité sportif du club a constaté que le championnat national ne devrait pas reprendre de sitôt ajoute le communiqué.

« Vu la suspension pour une durée indéterminée du championnat national Vodacom Ligue 1, Maniema union envoie ses joueurs en vacances dans leurs familles en attendant le programme et la décision finale de la FECOFA et de la Linafoot pour en savoir la suite. » Pour s'assurer que les joueurs gardent la forme, un programme a été mis en place pour les permettre de s'entraîner individuellement conclut le communiqué du club.

Footrdc.com

ONG Initiatives RDC invente le portique désinfectant «Safe gate»

Les représentants de l'ONG Initiatives RDC ont présenté vendredi dernier au gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila MBaka, «le portique Safe gate» ou porte de sûreté, une invention inédite pour limiter la propagation du Coronavirus.

Le coordonnateur du secrétariat technique du comité congolais de riposte contre Covid-19, Dr Jean-Jacques Muyembe Tanfum, a pris part à cette cérémonie qui s'est déroulée à l'entrée du premier niveau du nouveau bâtiment du gouvernorat de Kinshasa en présence des ministres provinciaux, le commissaire provincial de la police...

Le portique Safe gate est conçu et fabriqué à Kinshasa à partir des matériaux achetés localement. Il sert à



désinfecter complètement toute personne qui y accède en libérant une solution désinfectante préalablement préparée sous contrôle des experts de la santé. En quelques 20 secondes, on y sort débarrassé de toute impu-

reté particulièrement du Covid-19.

L'ONG Initiatives RDC oeuvre en faveur du bien-être des Congolais en général et des Kinois en particulier. Elle entend apporter sa contribution dans la lutte

contre l'expansion de cette pandémie mondiale qui vient de faire 25 morts en RDC. Pour cette ONG, l'application stricte des gestes barrières associés à ce dispositif qui vient régler la problématique de la contamination au Covid-19 par les habits et autres chaussures est un moyen efficace de mettre fin à cette pandémie en RDCongo.

Marqué par le sens de responsabilité qu'incarnent ces jeunes inventeurs, l'autorité urbaine a apprécié à sa juste valeur l'initiative en appelant tant les entreprises publiques et privées que les particuliers à soutenir ces jeunes en se dotant de ce dispositif conçu pour assurer de façon complète la désinfection pour contrer la progression du Coronavirus.

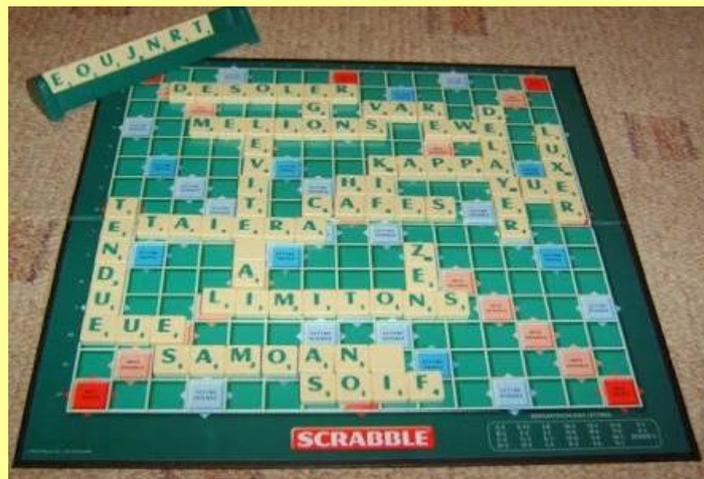
Jessy K.

Idée-détente/Sécial confinement

Les meilleurs jeux de société pour le confinement, à deux, en famille, seul ou à distance. Scrabble, Monopoly, jeu d'échecs, jeu de dames, jeu de cartes...

L'épidémie de coronavirus se poursuit, le temps passé en confinement semble long. Voici de quoi le rendre plus joyeux.

Quoi de mieux qu'un bon jeu de société pour passer du bon temps lorsqu'on



est en confinement chez soi ?

Le temps semble long, très long. Comment s'occuper quand chaque journée se ressemble et qu'on ne peut pas mettre le nez dehors en raison du confinement ? Pour certains, une séance de sport avec les moyens du bord, pour d'autres un apéro virtuel.

D'ailleurs, sous d'autres cieux depuis le début du confinement, les ventes en ligne de jeux de société ont explosé.

Mise en place et affectation des secrétaires généraux au sein de l'Administration publique

Le ministre de la Fonction publique, Yollande Ebongo Bosongo, a signé le 16 avril dernier, un arrêté portant mise en place et affectation des secrétaires généraux au sein de l'Administration publique. Ce, après avoir obtenu l'aval du chef du Gouvernement, Sylvestre Ilunga Ilunkamba.

En effet, l'arrêté N°009/MIN.FP/YEB/2020 du 16 avril 2020 reprend les noms de 58 secrétaires généraux dont la sélection a tenu compte des critères objectifs parmi lesquels la réussite au concours, la méritocratie et le genre.

Aussi, cette décision vient – elle répondre à l'une des réclamations des syndicats de la Fonction publique.

La liste de ces secrétaires généraux se décline de la manière suivante :

1. Présidence: Madragule Oripale
2. Assemblée nationale: Bondjeka Bosonga
3. Sénat: Kikudi Kongolo
4. Primature: Mavulu Dof Atandele
5. Affaires étrangères: Abedy Tshenengwa
6. Intégration régionale: Mbulu Ngudie
7. Intérieur et Sécurité: Shabani Tabu Kikuni
8. Transports et communications: Kitoko Mondje
9. Justice: Sikugani Djene
10. Budget: Many Leshu
11. Économie nationale: Twite Yamwembo
12. Plan: Yuma Ramazani

13. Emploi et Travail: Mme Inzun Laper
14. Prévoyance sociale: Nguvulu Kohoji
15. Reconstruction: Ilanga Lofanga
16. Décentralisation: Tshimanga Musungayi
17. Réformes institutionnelles: Ngoma Pibu
18. Fonction publique chargé des Actifs: Mme Bafalanga Atosa
19. Fonction publique Retraités et Rentiers: Mateta Wang Wens
20. Défense nationale: Lukuikila Mbetikuisa
21. Anciens combattants: Kambuanga Kaseu
22. Finances: Bitasimwa Bahii
23. Communication et Médias: Bagula Mugandu
24. Portefeuille: Kapwambwa Kamenga
25. Relations avec le Parlement: Ramazani Lutuba
26. Affaires foncières: Mugangu Kulimushi
27. Infrastructures et Travaux publics: Diampava Tandu
28. Urbanisme et Habitat: Mabulena Masamba
29. Mines: Ikoli Yombo Y'Apeke
30. Hydrocarbures: Diur Muland
31. Industrie: Nke Sana Moko
32. Énergie et Ressources hydrauliques: Kamina Kabangu
33. Tourisme: Kingombe Tshali
34. Petites et Moyennes Entreprises: Abolia Taba Mopolo
35. Coopération

internationale: Musambya Sanganya

36. Commerce extérieur: Utwayi Bigofela
37. Agriliculture: Ndibu Kapuku
38. Enseignement primaire, secondaire et technique: Kaluwa Mwangala
39. Genre, Enfant et Famille: Mme Kamwanta Biayi Esther
40. Affaires sociales: Mme Nepa Nepa Kabala Christine
41. Solidarité et Actions humanitaires: Tsheke Koy Cosmas
42. Sports et Loisirs: Koshi Gimea Georges
43. Environnement et Développement durable: Booto Bo Lolimba King
44. Relation avec les Partis politiques: Mokambia Elombo Flory
45. Enseignement supérieur et universitaire: Okito Oleka Barthélémy
46. Formation Professionnelle Métiers et Artisanat: Lele Pero Guillaume
47. Recherche scientifique et innovation technologique: Ndambu Mwalanga Odon
48. Développement rural: Mata Ngosenganya Colette
49. Aménagement du territoire: Toirambe Bamoninga Benjamin
50. Droits Humains: Makiese Mwan Awanzambi Daniel
51. Santé: Tchelu Mwenyemali Laurent
52. Jeunesse et Initiation à la nouvelle citoyenneté: Kanku Kashala Christian
53. Pêche et Élevage: Mangombe Bamungo Jean-Marie

54. Affaires Coutumières: Mulasa Luzembi Modeste

55. Culture et Arts: Bonjala Yugha Ferdinand

56. UNESCO: Bushabu Bopeming Evariste

57. Chancellerie des Ordres nationaux: Nungu Banza Christophe

58. PTNTIC: Kambansunda Aurélien.

Il y a lieu de constater que certains ont été maintenu à leurs postes tels que le secrétaire général aux Mines, Joseph Ikoli Yombo Y'Apeke et son homologue à l'Économie nationale, Célestin Twite Yamwembo.

D'autres ont été carrement permutés. Dans ce lot, figure le célèbre secrétaire général aux Sports et loisirs Barthélémy Okito qui va à l'Enseignement supérieur et universitaire et laisse la place à Georges Koshi, permuté à partir de l'Administration du Développement rural.

Parmi les femmes occupant ce poste figurent Madame Inzun Laper, secrétaire général à l'Emploi et Travail; Madame Kamwanya Biayi, secrétaire général au Genre, familles et enfants; Madame Nepa Nepa Christine, secrétaire général aux Affaires sociales et Madame Mata Ngosenganya, secrétaire général au Développement rural.

Si la Présidence de la République a désormais un nouveau secrétaire général, Madragule Oripale, à la Primature par contre, Dof Mavulu Atandele a été maintenu à son poste.

Emilie MBOYO

24 AVRIL 1990

Le maréchal Mobutu annonce la fin du parti unique

La date du 24 avril 1990 restera gravée dans la mémoire collective des Zaïrois.

Après 25 ans de règne sans partage, le maréchal Mobutu Sese Seko annonce le 24 avril 1990 la fin du parti unique au Zaïre et tente l'expérience du pluralisme politique. Le président -fondateur se présente devant un parterre de ministres, magistrats, généraux et parlementaires, vêtu d'un uniforme noir de maréchal, et annonce la fin du Parti État.

CONTEXTE POLITIQUE

Après une large consultation populaire initiée par le président Mobutu, mais conduite par Édouard Mokolo Wa Mpombo (patron de la sécurité) et Roger Nkema Liloo; les zaïrois exprimèrent une critique radicale de son régime.

Tirant les conclusions et conséquences politiques de ces mémorandums, le maréchal surprendra tout le monde en annonçant la fin du monolithisme politique.

LE MULTIPARTISME INSTAURÉ SOUS LES LARMES DU MARÉCHAL MOBUTU

Devant les caméras et les dignitaires du régime, d'une voix martiale, le président autorise le pluralisme politique avec à la base le principe de la liberté pour chaque zaïrois d'adhérer à la formation politique de son choix. Mais les zaïrois re-



tiendront les larmes du maréchal et sa phrase qui est devenue célèbre dans le langage des zaïrois: comprenez mon émotion.

Le président en parlant de son avenir politique, saisi par l'émotion, avait laissé échapper quelques gouttes de larmes. Et le soir même, on recensait plus d'une centaine de partis politiques, même ses plus proches

collaborateurs sont passés dans l'opposition.

Les yeux embués des larmes, le président prenait congé du Mouvement populaire de la révolution (MPR).

LA CHUTE DU MUR DE BERLIN

La chute du mur a provoqué le processus de démocratisation de l'Afrique,

elle a enlevé toute référence aux dictateurs africains qui s'appuyaient sur la rivalité Est/Ouest.

Cet enjeu disparaîtra avec le discours de François Mitterrand conditionnant l'aide et le soutien de la France à la démocratisation des régimes politiques afri-

cains.

La vague des indépendances des années 1960 avait vu déferler des partis uniques, des régimes militaires et de dictature. L'instauration de ce monolithisme politique était justifiée par une doctrine faite de deux volets principaux: il fallait construire l'Etat-Nation d'une part et établir l'unité nationale; pour cela il fallait un parti unique.

Mais la mauvaise gestion interne a aggravé, ici et là, la situation, le bouclage de la vie politique par un seul parti a été rejeté par l'ensemble des citoyens. Il s'en est suivi de la conférence nationale, d'un nouvel environnement recouvrant un champ de libertés plus étendu, l'émergence d'une société civile plus active, avec une presse pluraliste, dont la liberté de ton a tranché avec la tonalité monolithique qui prévalait au paravent.

Jean-Claude Mass
Mombong



Coronavirus, l'ultime procès



Par Didier Mumengi

Voici la suite de la réflexion de Didier Mumengi relative à la pandémie de coronavirus, la quelle par ses répercussions devrait, selon cet grand écrivain, nous pousser à nous interroger sur les domaines de la vie nationale à améliorer impérativement et sur les faiblesses les plus destructrices de l'intérêt général.

C'est ici le lieu de définir la société humaine dans son originalité : elle est l'analogue de l'organisme humain. Autant le destin du corps humain dépend du développement neurocérébral, autant le sort du corps social dépend du statut de la pensée dans le pays. C'est dire que, si notre société continue à tourner le dos à la pensée, nous ne courons pas seulement le risque de nous enfermer dans le sous-développement. Notre humanité court à sa perte.

A quelque chose malheur est bon...

Dans le cerveau humain, le cortex, siège de la pensée et des vertus, coexiste avec le striatum, siège des vices et des plaisirs insouciantes. Et donc si Coronavirus passera assez vite, c'est parce que la pandémie s'est attaquée à des sociétés où le cortex est aux commandes des cerveaux.

Si Kinshasa était le berceau de Coronavirus, il aurait eu comme illustres devanciers le choléra, la malaria, la rougeole, la tuberculose, la maladie du sommeil, l'éléphantiasis, la fièvre typhoïde, la bilharziose, l'onchocercose, le kwashiorkor... Pourquoi ces maladies antédiluviennes, encore endémiques dans notre pays, ne passent toujours pas ? N'est-ce pas puisque le striatum reste encore aux commandes des cerveaux des élites politiques ?

Coronavirus passera ! Mais cette épidémie qui donne à notre quotidien des airs d'Apocalypse, nous fait malgré tout une surprise ! Les chamailleries fleuries, les glissades verbales, les insultes, les vaines haines et les fanfaronnades, qui font office des débats politiques, se dissipent. Peu à peu, le confinement, les gestes barrières et les règles de la distanciation sociale nous contraignent de porter notre attention sur tout ce qui nous empêche de construire le pays auquel nous aspirons.

Aujourd'hui, coronavirus nous intime l'ordre de nous remettre en question, 51 ans après l'appel de Mabika Kalanda dans son livre « Remise en question, base de la décolonisation ». En fait, à travers cette épreuve, la politique est sommée de se ressaisir, et de se plier indispensablement aux principes et règles de l'intérêt général. Du bien commun, qui transite par la « révolution du bon sens ».

¹ Lire le chapitre 5 lui consacré dans le livre de KIANGU Sindani, Didier Mumengi. La vie comme une guerre, L'Harmattan, Paris, 2018, pp. 71-84.

De fil en aiguille, le peuple congolais se révèle riche d'une énergie qui, pour se fixer sur la voie du progrès, ne demande que plus de lumière de la part de ses élites. Ce sursaut tardif montre bien que l'art et le génie de négocier les tournants régénérateurs sont bien à notre portée.

Comme chacun sait, il apparaît comme naturel de ne pas vouloir se placer volontairement sur un piédestal pour être jugé, ou de se regarder dans un miroir pour se reconnaître de trop nombreuses faiblesses. Et pourtant, Dieu sait que cet exercice permet d'identifier les comportements autodestructeurs et de réaliser, en ce qui nous concerne, à quel point nous sommes dangereux pour nous-mêmes et pour notre propre partie. Mais pas seulement ! Cette introspection nous permettra surtout de constater que nous avons le pouvoir de nous transformer en profondeur et de nous inventer un bien meilleur avenir, en unissant nos efforts, en mettant notre cortex au-dessus de notre striatum.

Ce dont il est question ici, c'est d'une véritable aptitude à se saisir de la « remise en question » dans la définition de qui nous sommes réellement. L'exercice consiste à prendre conscience de la portée de nos errements psychologiques, qui est la condition de toute possibilité de régénération. Qui dit « prise de conscience » dit contact direct avec nos capacités infinies d'érudition et de résilience, qui piaffent d'impatience dans notre cortex collectif.

Après 60 ans d'indépendance, l'heure est venue d'enlever nos masques et de questionner les histoires et les postures qui causent notre incessant sous-développement. C'est-à-dire : nous instruire sur nous-mêmes, par nous-mêmes et pour nous-mêmes, en nous posant à nous-mêmes les questions ci-après :

- Quels domaines de la vie nationale devons-nous impérativement améliorer ?
- Quelles sont nos faiblesses les plus destructrices de l'intérêt général ?

Coronavirus nous offre tragiquement et paradoxalement l'opportunité de radicaliser cet effort de catharsis. C'est-à-dire : le refus de laisser notre inconscient prendre indéfiniment les rênes de notre destin collectif. Si la prise de conscience découle d'une volonté manifeste de ne plus se trouver d'excuses, de faire preuve de surcroît d'esprit de responsabilité, et d'entreprendre vaillamment cette impérative introspection régénératrice, la nation trouvera toujours une main internationale partenaire, pour nous aider à passer de l'assistanat à l'autodétermination, puisque devenus respectables et dignes de partenariat.

Kinshasa, le 24 mars 2020

Didier MUMENGI
Ecrivain

(suite de la page 11)

astral) qui frôlera notre planète le 29 avril et qui semble porter à cette occasion... un masque de protection.

Selon les astronomes, il s'agit de l'astéroïde 1998 OR2, observé depuis 1998 et classé parmi les objets poten-

tiellement dangereux. Il fait partie de la famille des astéroïdes Amor, qui ne croi-

Observatoire/Écho de l'espace Un astéroïde avec «un masque de protection» s'approche de la Terre

sent pas l'orbite terrestre, mais la frôlent.

Le 29 avril, l'astéroïde

qui mesure entre 1,5 et 4,1 kilomètres et se déplace à plus de 30.000 km/h, passera à 0,042 unité astronomique de notre planète, soit à 6,3 millions de kilomètres, ce qui équivaut à 16 fois la distance entre la Terre et la Lune.

F. S. L.

Papa Wemba, quatre ans après, toujours sur le trône

Parti vers cette contrée dont on ne revient jamais, Bokul, tu nous as laissé ton héritage. Les personnages de ton genre ne meurent jamais, ils se désactivent simplement pour se mettre à la réserve de la vie. Physiquement, tu n'es plus des nôtres, car plus personne ne reverra cette silhouette fringante à laquelle tu nous as habitués, seules tes œuvres parleront à ta place. Depuis quatre ans aujourd'hui, nous ne cessons de t'évoquer, signe de ta présence toujours constante parmi nous. Que dire d'autre ? Sinon, nous n'arrêterons jamais de nous remémorer les instants magiques dont tu nous as gratifiés. En essayant d'imiter ta voix à nulle autre pareille, que dis-je, ton instrument, car tu savais la manier à merveille, tel un orfèvre comme un instrumentiste sait le faire. Près de 40 ans après tes débuts, cette voix de coq n'avait pris aucune ride. On imitera sans cesse cette particulière démarche, la tienne, dont beaucoup cherchaient à solliciter la recette, tes tics et bien d'autres gestes qui ont fait et façonné ta personnalité. Quatre



Moi (Jean-Pierre Eale) au studio B de la RTNC, invité de Dieudonné Yangumba après le passage à l'émission spéciale en hommage à Papa Wemba, ce vendredi 24 avril 2020 en fin d'après-midi en compagnie notamment de Maïka Munan...

ans après, nos cœurs hier meurtris ont retrouvé cette sérénité qui nous comble pour enfin savoir que les

continuateurs de ton œuvre sauront s'en montrer dignes pour perpétuer cet héritage que tu nous as légué.

Passé le deuil, place à la célébration ! L'artiste, on ne le pleure pas, on le célèbre...

Bona MASANU